

Association Les Petits Semis

Lobbès, le 12 mai 2019

26 rue arthur Régniers
6543 Lobbès
071-598818
lespetitssemis@gmail.com
www.lespetitssemis.jimdo.com

Concerne : demande de pérennisation du projet forêt.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège de Lobbès,

L'association de fait « Les Petits Semis » a été créée, il y a 3 ans, à Bienne-Lez-Happart et s'est donnée pour mission première la lutte contre le changement climatique.

Nous semons des plants de tomate et les troquons en échange de dons en faveur du reboisement. C'est ainsi que nous avons déjà pu financer la plantation d'environ 20000 arbres à Madagascar, durant les années précédentes, via l'ONG belge « Graine de Vie ».

A ce jour, notre association, totalement bénévole et citoyenne, représente une communauté d'environ 200 membres troqueurs/donateurs (potentiellement mobilisables) dont une bonne dizaine de membres plus investis dans l'opération tomate. Soit en tant que semeur, repiqueur, point relais, « dealer », « penseur » ou autre tâche, fonction.

La saison 2019 vient de se terminer et nous enregistrons 3000 euros de dons. Comme vous le savez, nous souhaitons les investir dans la création de forêt comestible urbaine locale, ajoutant ainsi le renforcement de la sécurité alimentaire et de la biodiversité de notre région à notre objectif initial.

Madame Moreau nous informe que la commune de Lobbès a accepté d'attribuer à notre plantation une parcelle communale de 45 ares devant le Proxy Delhaize, en bordure du zoning Thuin-Lobbès.

Nous vous en remercions énormément !

Cette implantation idéale sera un excellent gage de réussite de la forêt car le terrain est propre, sain, accessible, bien visible, plat et d'une taille suffisante pour favoriser une biodiversité animale et végétale maximale.

Ainsi que vous vous en doutez, notre projet s'inscrit dans la durée. On ne contruit pas une forêt comme on plante un verger, en « one shot ». La mise en œuvre devra s'étaler sur 3 à 5 ans, en injectant, année près année, saison après saison, de nouvelles essences, laissant ainsi le temps aux précédentes

de bien s'enraciner. Ce sera un travail de persévérance qui se fera sous la supervision technique de notre ingénieur agronome, spécialisé en arboriculture et en permaculture.

Des arbres francs (non greffés) qui peuvent vivre plusieurs centaines d'années seront mélangés à des arbres greffés plus « véloces » à fructifier et serviront de grands frères à l'ensemble du reste.

Outre l'expertise technique et un suivi durable, notre association apportera également ses propres plants. En effet, une pépinière est en cours de production à Bienne-Lez-Happart et comporte déjà plus de 300 jeunes arbres.

Cette forêt ne donnera son plein rendement qu'après 10 à 15 ans. Le site sera réfléchi en fonction des générations futures. Et nous souhaiterions que la commune de Lobbes reste à tout jamais un exemple à suivre pour d'autres.

Mais pour cela, nous devons sécuriser le projet, afin que la parcelle ne fasse pas l'objet dans l'avenir, vu sa situation, de transaction à d'autres fins que celles du bien commun poursuivies originellement.

Notre association ne pourra pas s'investir sans avoir des garanties quant à la pérennité.

Nous sollicitons donc la formalisation d'un droit d'occupation du terrain à titre gratuit (idéalement) et parfaitement opposable à un tiers. L'association « petits semis » est en train de se constituer en asbl à cette fin.

Dans un tel contexte, il serait idéal qu'un bail emphytéotique soit conclu entre la future asbl « Les Petits Semis », et la commune de Lobbes, pour une durée minimale de 40 ans, reconductible. Bien entendu, nous supporterons les éventuels droits d'enregistrement, sachant que pour le reste, le Bourgmestre peut se substituer au notaire lors de la conclusion d'un tel bail.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous souhaitons, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, une bonne réception de la présente.

Patricia Gobert
0491-223258